

**CADRE D'EMPLOIS des AGENTS TERRITORIAUX SPECIALISES DES ECOLES
MATERNELLES**

pour l'accès au GRADE d'agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles

Le Maire de SAINT-MEMMIE

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des AGENTS TERRITORIAUX SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement est fixé comme suit :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Niveau	Observations
Mme KERAUDREN NADÈGE	agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	1	DOSSIER RECEVABLE

Total promouvables : 2

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 2

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Fait à SAINT-MEMMIE

le 07 juillet 2025



Le Maire

Sylvie BUTIN
Sylvie BUTIN.